



Communiqué du Centre National de Formation



Nouveautés 2025:

- **Socle commun:**

Le tronc commun est abrogé, il est remplacé par module de formation **Vie fédérale - Vie citoyenne** de 2h, qui sera proposé en distanciel, par le centre national de formation, dès le mois d'octobre. Ce module est à destination de tous les candidats aux filières de formation (arbitre, éducateurs, gestionnaire de table de marque et délégué - président de jury), mais également à destination des administrateurs (président, secrétaire, trésorier) des structures fédérales (clubs, comités départementaux et régionaux). Il est rendu obligatoire dans le cadre de l'honorabilité touchant les élus et officiels fédéraux.

- **Filière éducateur:**

- Le module initiateur est remis en place afin de proposer un cursus plus complet à nos encadrants. Ce module permettra d'améliorer la formation initiale de nos futurs éducateurs.
- Les contenus de formation ont été revus et réactualisés par la direction technique nationale pour être plus en concordance avec les besoins du terrain. ces contenus seront diffusés aux formateurs agréés lors du dépôt des demandes d'habilitation.

- **Filière arbitrage:**

- La période de formation de l'arbitre départemental et de l'arbitre régional sera désormais du 1 novembre au deuxième week-end complet de janvier.
- Tous les examens théoriques d'arbitre (grade départemental, régional et national) se dérouleront sur la même date, à savoir le troisième week-end complet de janvier à 9h (Donc pour 2026 le **18 janvier 2026**).

- **Filière officiel:**

Le centre national de formation est seul habilité à agréer les formations de gestionnaire de table de marque et de délégué-président de jury. Le non respect de l'habilitation et des procédures fédérales rendra caduque la formation concernée. Le contenu de formation doit être délivré par un formateur agréé pour cette filière.

William Roux

Fédération française de Pétanque & de Jeu Provençal

13 rue Trigance 13002 Marseille | Tel : 04 91 14 05 80 | ffjpj.siege@petanque.fr | www.ffjpj.org





Communiqué Centre National de Formation

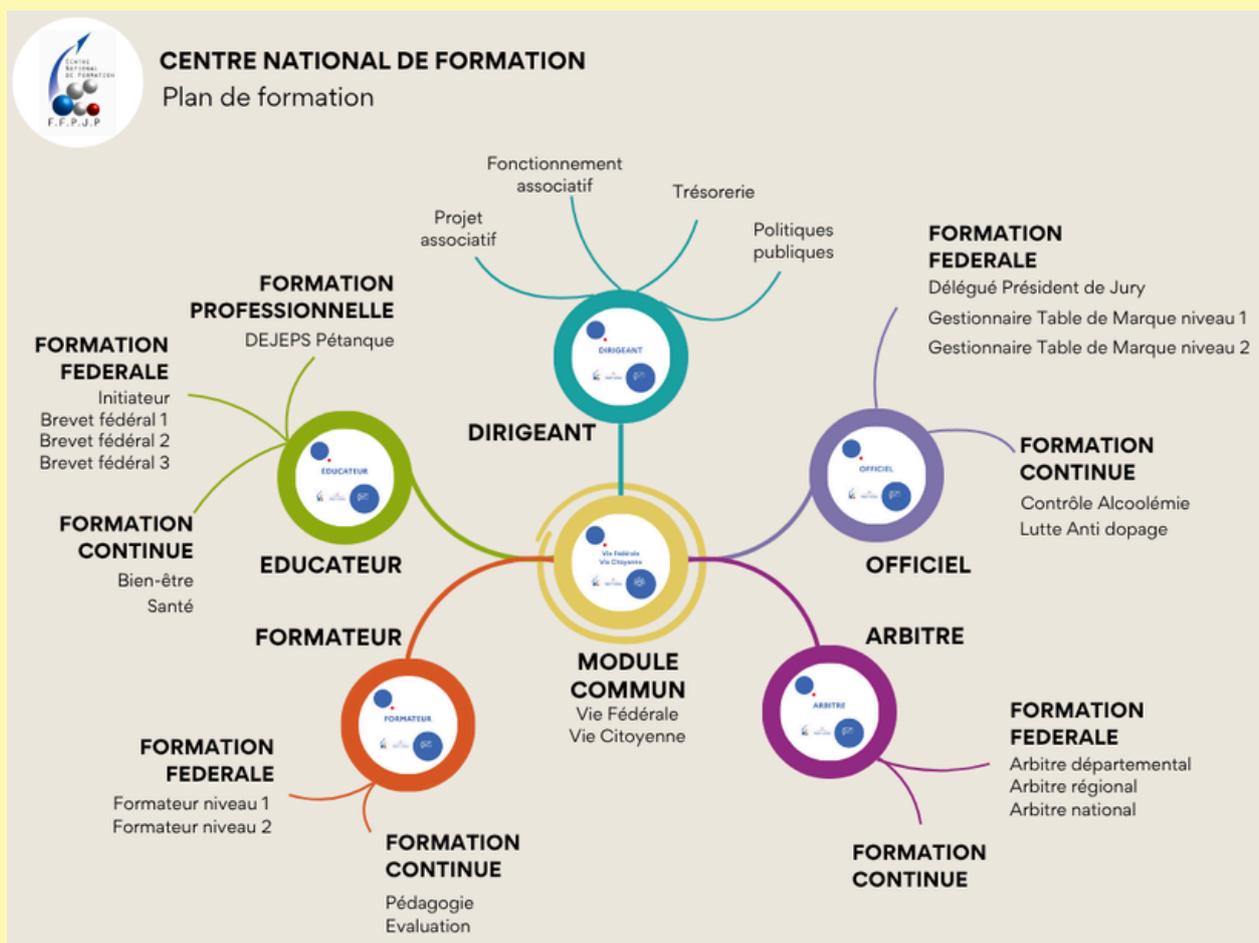
- **Formateurs:**

Pour rappel l'ensemble des formateurs fédéraux doivent être titulaires du niveau requis dans la filière concernée et avoir suivi la formation de formateur.

- **Directives fédérales:**

L'ensemble des directives fédérales parviendront aux comités et formateurs fédéraux d'ici au 30 juin 2025, mais comme les années précédentes vous pouvez d'ores et déjà planifier vos dates de formation sur la période habituelle, et vous pourrez déposer vos demandes d'habilitations fédérales jusqu'au 1er septembre 2025 à l'aide du lien googleform présent dans les directives.

- **Schéma du plan de formation 2025-2026**



Fédération française de Pétanque & de Jeu Provençal

13 rue Trigance 13002 Marseille | Tel : 04 91 14 05 80 | ffjpp.siege@petanque.fr | www.ffjpp.org